



**DECLARATION DE CONTRIBUTION  
A LA REALISATION DE DEPENSES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE COMPLEMENTAIRES  
AUX OBLIGATIONS PREVUES AUX ARTICLES 235 TER D ET 235 KA DU CGI**

Loi 2009-594 du 27 mai 2009 – Décret 2010-135 du 10 février 2010

**Merci de compléter les zones en grisé**

Dénomination de l'entreprise			
Forme statutaire			
N° SIRET			
Code NAF		N° Adhèrent (si Adhèrent AGEFOS PME)	
Adresse du siège social			
	Ville :	Code Postal :	
Nom et coordonnées de la personne contact			
Téléphone		Fax	
Courriel			
Activité Principale		CCN	
Effectif Moyen annuel 2016 (Notez 0 s'il n'y a pas de salarié)		Dont Femmes :	Dont Hommes :
Assujettissement TVA (Tapez OUI ou NON)			
Année du bénéfice considéré pour le versement			
Assiette des bénéfices considérée pour l'abattement		Choix de la Quote -Part d'exonération (35% ou 60%)	
Montant de la Quote Part Exonérée	0,00 €		
Montant HT du versement complémentaire	0,00 €		
Saisir votre taux de TVA	0,00%		
TVA	0,00 €		
Montant TTC du versement complémentaire	0,00 €		
Date du versement			

**Merci de nous retourner votre déclaration accompagnée du chèque ou la copie de l'ordre de virement à AGEFOS-PME - Imm, Arno SONS - ZAC DE HOUELBourg SUD - 97 122 BAIE MAHAULT**

Signature et cachet de l'entreprise :

A,

le,

Un reçu vous sera adressé dans les jours qui suivent

Nos implantations

Guyane : Route de Montabo CAYENNE - Guadeloupe : ZAC de Houelbourg SUD II BAIE MAHAULT - Martinique - Imm Cascades 2 FORT DE FRANCE

	<b>80% : Obligations complémentaires de Formation</b>	<b>20% : Contribution au Fonds d'Expérimentation en faveur des Jeunes</b>
Organisme habilité	Organisme Paritaire Collecteur Agréé : AGEFOS PME Antilles Guyane	Caisse des Dépôts et Consignations
Formulaire à utiliser et à retourner à l'organisme habilité	Déclaration de contribution complémentaire (cf. Annexe)	Déclaration de contribution au FEPJ (cf. Annexe)
Modalités de versement	Par virement ou par chèque à l'ordre d' « AGEFOS PME Antilles Guyane »	Par virement ou par chèque à l'ordre du « FEPJ »
Adresse Postale pour le versement par chèque et pour le retour du formulaire de déclaration	<b>AGEFOS PME Antilles Guyane</b>  <b>IMM ARNO SONS</b>  <b>ZAC DE HOUELBourg SUD</b>  <b>97122 BAIE MAHAULT</b>	<b>Caisse Des Dépôts et Consignations</b>  <b>DBRM 3-Gestion des fonds domestiques-FEPJ</b>  <b>15, quai Anatole France.</b>  <b>75700 Paris SP</b>
Relevé d'Identité Bancaire à utiliser en cas de règlement par virement  (cf. Annexe)	RIB AGEFOS PME SN Antilles Guyane Volontaire	RIB Caisse des Dépôts et Consignations
Modalités déclaratives	Le contribuable doit joindre à sa déclaration de résultat, ou à sa déclaration d'ensemble s'il n'est pas soumis à un régime réel d'imposition, <b>le formulaire CERFA n° 2082-SD</b>	
Calendrier	Versements à effectuer sur l'année d'exercice qui suit l'année du bénéfice considéré	
Offre de Services : Conseil / Information	* Votre Expert-Comptable * AGEFOS PME Antilles Guyane – Tel : 0806 00 1234 (appel normal compris dans les forfaits illimités)	

<b>Récapitulatif</b>	
Quote Part Exonérée	0,00 €
Montant à consacrer à la Formation et au FEPJ (5%)	0,00 €
Dont Montant à verser à AGEFOS PME (80% des 5% Formation)	0,00 €
Dont Montant à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations (20% des 5% Formation)	0,00 €